

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE  
DU 28 JANVIER 2015**

Date de convocation : le 16 janvier 2015

Le mercredi 28 janvier 2015 à 18 H 30, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage de la mairie, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

**I) ETAIENT PRESENTS**

*A) les délégués titulaires dont les noms suivent*

Mairie de BAS EN BASSET  
Gilles DAVID  
Florent SABY

Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
Gilles LAURANSON  
Franck RONZE

Mairie des VILLETES  
Marc PREBET  
Thierry VACHER

Mairie de SAINTE-SIGOLENE  
Dominique FREYSSINET  
Didier ROUCOUSE

Mairie de BEAUZAC  
Marc MILLION

Mairie D'AUREC SUR LOIRE  
Alain BONNEFOY

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)  
Alain MARQUET  
Michel ROBIN  
Michel BES

*B) les délégués suppléants dont les noms suivent*

Mairie de BEAUZAC  
Xavier LIOGIER

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)  
Claude GRAC

*C) Participaient également à la réunion*

Olivier DUBOEUF                      Secrétaire du syndicat  
Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Caroline PICOT                        Secrétaire

Éric CHEVALIER                      Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

**II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

Mairie de BEAUZAC  
Jean PRORIOL

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)  
Gilbert SOULIER  
René BEAU

-----

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Monsieur Jean PRORIOL de BEAUZAC et Messieurs Gilbert SOULIER et René BEAU du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP) ainsi que Monsieur Bruno PAULET, Trésorier qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 19 novembre dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune autre observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 13 votants.

Monsieur Florent SABY est désigné comme secrétaire de séance.

-----

*Arrivée de Monsieur Franck RONZE à 18 h 35.*

## **I. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Oliver DUBOEUF.

Monsieur Olivier DUBOEUF précise que depuis la rédaction du document il y a eu des éléments nouveaux notamment la facture d'achat d'eau brute du 2<sup>nd</sup> semestre de la stéphanoise des eaux, à laquelle se sont substitués 4 avoirs successifs portant sur les années 2010 à 2013, d'environ 20 000 euros chacun. Ces avoirs sont liés à une erreur de tarification sur la redevance prélèvement qui fut appliquée à tort sur la catégorie eau potable au lieu de la catégorie autre usage économique.

Monsieur DUBOEUF explique qu'il a pris contact avec la stéphanoise des eaux. L'explication serait que le SYMPAE, étant bénéficiaire secondaire, c'est à la ville de Saint Etienne, qui puise sur la ressource, de s'acquitter de la redevance prélèvement eau potable, et qu'il y aurait eu confusion.

Monsieur Didier ROUCHOUSE dit qu'il se pourrait que l'erreur puisse venir de la différence entre un prélèvement sur l'eau brute et un prélèvement sur l'eau potable.

Monsieur le Président conclut par le fait qu'il n'y aura pas de facturation d'eau brute pour le 2ème semestre 2014 et qu'il restera un solde de 13 242 € sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015.

*Arrivée de Monsieur Michel BES à 18 h 40.*

Les fonds de roulement passe de 532 611.78 € au 31/12/13 à 493 988.89€ au 31/12/2014, soit une baisse d'environ 38 700€, le besoin de financement ressort à 168 000€.

A la clôture de l'exercice on observe un excédent de 287 000€, celui-ci devrait permettre le remboursement partiel en 2015 d'un prêt indexé sur l'euribor (CRD au 01/01/2015 : 686 270.61 €). En effet, le remboursement anticipé n'est pas grevé d'indemnités actuarielles donc n'engendre pas de frais financiers.

Le mécanisme de neutralisation de l'amortissement des programmes lourds (UTEP, interconnexion Puits du Vert, secours Loire) sera reconduit conformément à la délibération du 25 février 2014 qui reconduit le dispositif sur 4 ans (2014-2018). Il a pour effet d'atténuer fortement la charge d'amortissement et donc d'alléger d'autant les participations des collectivités.

En l'absence de remboursement partiel du prêt susvisé, l'annuité devrait continuer à croître sous l'effet du remboursement des avances de l'agence de bassin sur les programmes secours Loire et raccordement la Roche et du profil d'amortissement des prêts souscrits.

Monsieur DUBOEUF précise qu'on ne peut pas transférer de l'excédent d'investissement en fonctionnement.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement 2014, l'épargne nette, c'est-à-dire la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement, annuité des emprunts déduites, est à peu près à l'équilibre sur l'exercice. On peut observer une bonification du résultat de clôture à 8 000€, cette ressource, reportée sur 2015, prend en compte les avoirs.

Grâce aux résultats antérieurs reportés, les sections sont excédentaires.

Les charges d'exploitation des infrastructures devraient progresser en 2015 du fait de l'exploitation en année pleine de l'interconnexion Puits du Vert suite à la réparation de la fuite Loire intervenue le 29 septembre dernier.

Compte tenu de la progression des charges d'exploitation des ouvrages, soit une hausse de 22 000 € de budget à budget, les participations 2015 seraient en légère progression de 4 000 € (+0.5%). Le tarif d'achat d'eau brute diminuera néanmoins par application de la redevance prélevée corrigée d'environ 20 000 €.

Il est rappelé que le syndicat bénéficie à titre dérogatoire de l'autorisation de reprise des subventions à hauteur de l'amortissement pour les équipements lourds (usine, conduite Puits du Vert, secours Loire). Ce mécanisme a pour effet de neutraliser la charge d'amortissement et d'alléger en conséquence les participations.

#### Les Projets 2015

- Renégociation de la convention d'achat d'eau brute avec la Ville de Saint-Etienne,
- Vidange de la lagune de l'UTEP, plusieurs solutions sont proposées pour une quantité de 120 tonnes :

Compostage : 13 000€ HT

Plan d'épandage : 10 500 € HT

En enfouissement : 14 000 € HT

La solution d'épandage agricole est privilégiée.

- Modification du process station.

Aujourd'hui l'eau est prélevée sur un compteur d'eau potable avec une facture s'élevant à 13 700 €/an. Le projet est de remettre en service 2 pompes immergées qui se trouve dans la bache pour l'eau de lavage, et construire un local à proximité. Le cout total est estimé entre 10 000 et 15 000 €.

- Réalisation d'une deuxième traversée Loire (de secours) par réemploi de la conduite Robinet réalisée en 1997, investissement de l'ordre de 30 000€ TTC.

Monsieur Florent SABY propose de soumettre à l'entreprise SOGEA les frais engendrés suite à la fuite sur le secours Loire, afin qu'ils prennent à leur frais une partie de la réalisation du projet de traversée secondaire.

Monsieur le Président souligne qu'on ne peut pas prouver la responsabilité de l'entreprise sans résultats d'expertise précis.

Monsieur Olivier DUBOEUF rappelle que ni la collectivité, ni l'entreprise n'avait souscrit d'assurance dommage ouvrage ce qui écarte toute possibilité indemnitaire des travaux de réparation et du préjudice d'exploitation subi.

Monsieur Florent SABY pense qu'il vaut mieux discuter avec l'entreprise plutôt que d'aller au contentieux.

## **II. CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ENTRE LE SYMPTTOM ET LE SYMPAE**

Monsieur le Président explique que depuis le 1er novembre 2012, Marlène PETIT, agent du SYMPTTOM, est mis à disposition du SYMPAE qui occupe les locaux communaux 17 rue de Chabron à Monistrol-sur-Loire.

Une convention a couvert la période du 1er novembre 2012 au 31 décembre 2013 pour un montant de 7 990 € soit 470 h x 17 €.

Aujourd'hui, il convient de régulariser l'année 2014. Les prestations sont indemnisées pour un montant de 6 505 € soit 364 h x 17.87 €.

De ce fait, il convient de passer convention avec le SYMPTTOM

Il invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

## **III. CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ENTRE LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE ET LE SYMPAE**

Monsieur le Président explique qu'au titre de l'année 2015, le SYMPTTOM a souhaité mettre fin à la convention d'assistance pour disposer de davantage de temps administratif en raison de l'extension des compétences du syndicat (adhésion de la Communauté de communes des Sucs au 1er juillet 2015 pour le tri-sélectif et l'exploitation d'une déchetterie).

C'est pourquoi, le SYMPAE s'est rapproché de la commune pour bénéficier d'une nouvelle assistance administrative.

Un agent est affecté à raison de 55 heures mensuelles au SYMPAE soit 660 heures annuelles.

Les prestations sont indemnisées sur la base d'un taux horaire de 17.43 €, soit un coût total de 11 503,80 € / an avec une indexation annuelle sur le SMIC,

Les locaux et frais associés sont estimés à 1 242.63 € et le coût annuel total sera de 12 746.43 €.

Il invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

## **IV. CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE (SYMPAE/PREFECTURE)**

Afin de fluidifier et fiabiliser les envois des pièces réglementaires à la sous-préfecture, Monsieur le Président propose de mettre en place la transmission des délibérations, arrêtés, et décisions au contrôle de légalité par le biais de la plateforme de STELA-ACTES.

Cette même plate-forme permettra également la transmission des documents budgétaires au contrôle de légalité à compter de l'exercice 2015.

Pour cela, il faut conventionner avec la Préfecture.

Il invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

#### **V. CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION « DEMATERIALISATION DES PROCEDURES » (SYMPAE/CDG43)**

Monsieur le Président explique que l'utilisation de la plate-forme STELA ACTES engendre une prestation du centre de gestion de la Haute Loire et nécessite de se munir d'un certificat numérique qui représente une dépense de l'ordre de 200 € ainsi qu'une cotisation annuelle d'assistance du centre de gestion fixée à 60 €.

La mission de dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité comprend les interventions suivantes :

- Préparation de l'accès à la plateforme STELA permettant la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité. Cette plateforme fait office de tiers de confiance ;
- Paramétrages de la nomenclature des actes de la collectivité ;
- Archivage des transmissions effectuées (dans le cadre des délais réglementaires) ;
- Formation des utilisateurs ;
- Conseil et assistance technique en cas de difficulté.

La mission de dématérialisation de la transmission des flux comptables au trésorier, assuré par les agents du Centre de gestion, comprend les interventions suivantes :

- Préparation de l'accès à la plateforme STELA pour la télétransmission des flux à destination des comptables publics. Cette plateforme fait office de tiers de confiance ;
- Archivage des transmissions effectuées dans les délais réglementaires ;
- Mise en place d'un accès à un parapheur électronique ;
- Formation des utilisateurs ;
- Conseil et l'assistance technique en cas de difficulté.

Il invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

#### **VI. CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LE MARCHE SADE**

Monsieur le Président explique que dans la délibération n°14.02.06 du 6 février 2014 concernant l'attribution du marché SADE, une erreur de plume s'est glissée, il faut lire 398 298.30 € HT au lieu de 398 398.30 € HT.

La sous-préfecture a souhaité une délibération rectificative.

Il invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

#### **VII. DIVERS**

Monsieur le Président reprend l'état d'avancement financière des opérations sur le Piquage de la Roche, il souligne que le taux d'exécution des dépenses est de 79,3 %.

## VII. DIVERS

Monsieur le Président reprend l'état d'avancement financière des opérations sur le Piquage de la Roche, il souligne que le taux d'exécution des dépenses est de 79,3 %.

En ce qui concerne les travaux, le président informe qu'il a pris contact avec M. REYNAUD ce jour et que la société TREMA devrait terminer cette semaine la distribution et les travaux de réfection des chaussées courant février.

Il rappelle qu'il avait été décelé une légère fuite au premier test de pression sur la conduite du Crizailloux, certainement due à un défaut de fermeture de vanne au lieu-dit la Roche. Le test de pression a été validé le jeudi 20 novembre dernier.

Concernant l'interconnexion conduite forcée du Lignon, le Président explique que finalement l'entreprise ROCHE est intervenue le jeudi 11 décembre dernier suite au souci de lecture du débitmètre qui ne se faisait pas dans les 2 sens du passage de l'eau. Comme prévu les vannes ont été inversées, de ce fait, le débitmètre permet une lecture correcte. Le coût total de l'intervention est de 850 € pris en charge au 2/3 par le SYMPAE et le solde par le maître d'œuvre VDI.

Monsieur le Président précise que depuis fin novembre, Il y a un débit « sanitaire » délivré dans le réservoir du Crizailloux qui correspond à 100m<sup>3</sup>/jour, aujourd'hui la commune de Bas-en-Basset doit s'engager sur une consommation d'environ 150m<sup>3</sup>/jour.

Il souligne que pour le moment il est délivré 100m<sup>3</sup>/jour sur la rive gauche et se demande s'il serait réalisable d'avoir un débit de 50m<sup>3</sup>/jour sur la rive droite. Il pense qu'il vaut mieux se rapprocher d'un agent du SELL pour évaluer la meilleure répartition. La commune de Bas en Basset souhaite augmenter progressivement la consommation et atteindre 300m<sup>3</sup>/jour.

Monsieur Florent SABY explique que le but est de bénéficier de l'alimentation gravitaire pour éviter de faire tourner des pompes et d'alimenter naturellement la rive gauche plus la droite, d'où la question de l'équilibrage.

Monsieur Gilles DAVID souligne qu'une des contraintes est la caractéristique de l'eau par rapport à leur ressource actuelle. Cette ressource si elle est utilisée par la société EUROSERUM, peut poser un problème dans les process. Il faudrait donc être en possession de ses caractéristiques afin de pouvoir les comparer et leur en faire part.

Monsieur Xavier LIOGIER informe avoir pris contact avec le responsable de la maintenance de la CFVA. La mise en place du filtre sera effectuée début février et les essais devraient suivre.

Monsieur le Président informe que globalement en 2014 il y a eu une consommation bien moins élevée que l'année précédente (-25.5%) qui est due à la baisse de la consommation des communes ainsi qu'à la fuite sur la traversée Loire impliquant la non-utilisation de cette conduite . Le volume pompé de la Loire est de 250 000 m<sup>3</sup>, ce qui correspond en particulier à la ressource de secours qui a été utilisé de mai à juin ainsi qu'aux essais.

Monsieur Florent SABY demande quelles mesurent ont été prises afin de détecter plus rapidement une éventuelle fuite.

Monsieur le Président répond qu'il y a un enregistrement hebdomadaire des compteurs pour une comparaison des volumes livrés et perçus et précise qu'il faut que le volume perdu soit plus important que la tolérance d'erreur de lecture pour une détection rapide.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique à l'assemblée la date du prochain comité syndical qui aura lieu le mercredi 18 mars 2015 à 18 h 30.

-----

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h30.

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION  
ET D'ADDUCTION D'EAU  
**S.Y.M.P.A.E.**  
*Hôtel de Ville*  
*7, avenue de la Libération*  
BP 20019  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél. 04 71 66 53 45

Le Président,



Gilles LAURANSON